

WEBINAIRE

À vos marques, prêt, embauchez !

**Les 10 questions que tous les employeurs
se posent à propos des flexi-jobs**

**Que peut-on déjà faire aujourd'hui ?
En quoi consiste exactement
le système d'opt-out ?**

2026 update

Que prévoyait l'accord de gouvernement ?

- Le plafond d'exonération fiscale passe à 18.000 € indexés
→ ok !
- Les flexi-jobs seront possibles dans tous les secteurs à partir d'avril 2026 → probablement reporté à juillet 2026
- Le salaire horaire maximum augmente → pas encore d'application

Option d'opt-out

- Un secteur peut, par un arrêté royal, décider de ne pas autoriser les flexi-jobs
- Il est important de noter que ce choix n'a pas besoin d'être définitif



Question 1

**Quels avantages ce système
offre-t-il à mon organisation ?**

Avantages et inconvénients

	travailleur flexi-job	employeur du flexi-jobber
 Avantages	Brut = net	Cotisation patronale limitée : 28 % du salaire brut
	Droit à des indemnités < contrat de travail	Flexi-salaire + cotisations patronales + flexi-pécule de vacances = frais déductibles
	Constitution de droits sociaux	
	Pas de limitation pour les heures prestées en tant que flexi-jobber	
 Inconvénients	Exonération fiscale limitée pour les non-pensionnés	Nombre de secteurs limités + flexi-salaire limité
	Salaire maximum limité	Formalités administratives

Question 2

Quelles sont les règles générales concernant les flexi-jobs ?

Conditions

Conditions à remplir au :

Trimestre T-3

Le troisième trimestre précédant le trimestre du flexi-job

Trimestre T

Le trimestre au cours duquel le flexi-job est exercé

Conditions

Trimestre T-3

- **Occupation d'au moins 4/5 temps chez un ou plusieurs autres employeurs**
 - À évaluer sur l'ensemble du trimestre
 - Contrôle du respect de la condition dans la Dimona
- **La condition concernant le trimestre T-3 ne s'applique pas aux pensionnés**
 - Les pensionnés de 65 ans ou plus peuvent commencer immédiatement si la condition concernant le trimestre T est remplie
 - Les pensionnés < 65 ans peuvent commencer s'ils sont repris dans le cadastre des pensions au cours du trimestre T-2
- Temps plein au trimestre T-4 et 4/5 temps au trimestre T-3 ?
Le flexi-job n'est possible qu'à partir du trimestre T+2

Conditions

Trimestre T

- Ne pas avoir été occupé précédemment ou ne pas être occupé en plus du flexi-job sous un autre contrat de travail auprès de cet employeur (depuis le 1^{er} janvier 2024)
- Ne pas prêter un délai de préavis auprès de cet employeur ou se trouver dans une période couverte par une indemnité de rupture payée par cet employeur
- Pas de flexi-job en tant qu'intérimaire chez un employeur auprès duquel il est déjà occupé
- Pas de flexi-job dans une entreprise liée si déjà occupé à au moins 4/5 temps

Question 3

**Quel type de contrat
dois-je rédiger ?**



Formalités

- Contrat-cadre écrit avec des mentions obligatoires
 - Ponctuel – durée déterminée/indéterminée
- Contrat de travail oral/écrit
 - Pour chaque occupation – durée déterminée
- Dimona + enregistrement des prestations
 - Pour chaque occupation

Question 4

**Quelles sont les règles
concernant le salaire ?**

Cotisations sociales

Travailleur → brut = net

Employeur → cotisations 28 %

Impôts

Travailleur → brut = net

- Pensionnés: exonération fiscale illimitée
- Non-pensionnés : exonération fiscale uniquement pour la première tranche de 18 000 euros sur une base annuelle
Au-delà de 18 000 euros ?
Imposable au taux progressif

Question 5

**Comment vérifier si un candidat
répond à toutes les conditions ?**



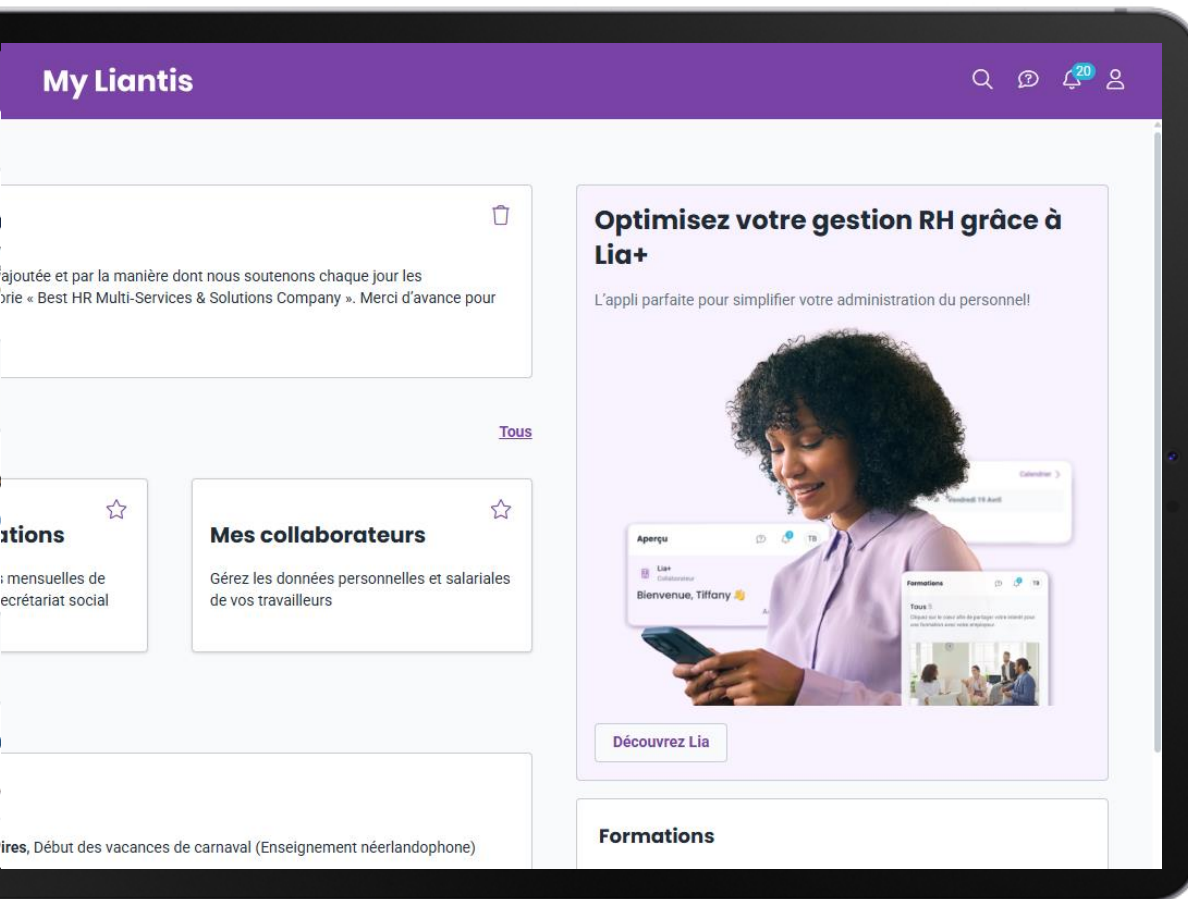
Contrôle du candidat

Principaux mécanismes de contrôle :

- Déclaration Dimona :
Lors de la déclaration d'un flexi-job, la déclaration Dimona vérifie automatiquement si la personne respecte la règle de travail à 4/5e (dans le trimestre de référence).
- MyCareer.be :
Les candidats peuvent, via mycareer.be et leur application itsme, vérifier eux-mêmes leur éligibilité et le prouver.

Question 6

**Dois-je enregistrer
les présences et les absences ?**



Enregistrement du temps

- Effectuer DIMONA FLX et suivre les performances
- Enregistrement de présence :
heure de début et de fin des performances

Question 7

**Quelles sont les règles
pour les retraités ?**

Retraités

Les retraités ne doivent pas respecter les conditions mentionnées précédemment pour le trimestre T-3

- à condition qu'ils soient retraités au deuxième trimestre précédant le trimestre du flexi-job (trimestre T-2). La condition applicable au trimestre T s'applique toutefois à eux.

Comment l'ONSS vérifie-t-elle dans Dimona si le flexi-jobber est retraité ?

- l'âge légal de la retraite au moment du flexi-job
- les conditions d'emploi au trimestre T-3 si le travailleur est plus jeune que l'âge légal de la retraite
- si le travailleur n'atteint pas 80 % au trimestre T-3, on vérifie s'il est inscrit au registre des pensions au trimestre T-2.



Question 8

**Une personne peut-elle travailler
comme flexi pendant une période
de maladie ?**

Maladie chez un autre employeur

En principe oui, la main-d'œuvre ne peut pas être licenciée pour cette raison.

Débat dans la jurisprudence :

- Quelle est la lourdeur du travail de remplacement ?
- Le travail entrave-t-il ou retarde-t-il le processus de guérison ?
- Qu'est-ce qui est venu en premier : l'incapacité de travail ou le travail de remplacement ?



Question 9

**Un indépendant peut-il travailler
en tant que flexi ?**

Travailleurs indépendants en tant que flexi

Conditions à remplir dans :

Trimestre T-3

Le troisième trimestre précédant le trimestre du flexi-job

Plus de 3 trimestres en tant qu'indépendant ?

Flexi-job non possible

Question 10

**Quand devrais-je engager un intérimaire
ou quelqu'un sur ma liste de paie ?**

Payroll

Structure coût travail intérimaire

Coefficient payroll x salaire brut = taux de base !

➡ Le coefficient dépend de plusieurs facteurs

**Le coefficient mentionné
comprend les éléments suivants :**

- Salaire brut de l'intérimaire
- Cotisations ONSS
- Cotisations vacances
- Prime de fin d'année
- Salaire garanti ecd. petit chômage
- Assurance accidents du travail

Ne sont généralement pas compris :

- Coût Dimona
- Frais d'administration pour des prestations limitées/semaine
- Jours fériés et maladie au coefficient contractuel



Prêt à te lancer
?

